



HAL
open science

Faim et mobilisations sociales au Niger dans les années 1970 et 1980 : une éthique de la subsistance ?

Vincent Bonnecase

► To cite this version:

Vincent Bonnecase. Faim et mobilisations sociales au Niger dans les années 1970 et 1980 : une éthique de la subsistance ?. Genèses. Sciences sociales et histoire, 2010, Lutter dans les Afriques, 81, pp.5-24. 10.3917/gen.081.0005 . halshs-01618945v2

HAL Id: halshs-01618945

<https://shs.hal.science/halshs-01618945v2>

Submitted on 24 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Faim et mobilisations sociales au Niger dans les années 1970 et 1980 :
une éthique de la subsistance ?**

Vincent BONNECASE (LAM-CNRS)

Vincent Bonnecase, « Faim et mobilisations sociales au Niger dans les années 1970 et 1980 : une éthique de la subsistance ? », *Genèses*, 2010/4 (n° 81), p. 5-24.

Le Niger, tout en étant d'après les indicateurs nutritionnels l'un des pays du monde les plus concernés par la sous-alimentation, n'a pas connu d'émeutes de la faim en 2008. De manière plus générale – et à première vue –, la question alimentaire n'a guère donné lieu à de grandes mobilisations dans ce pays qui, depuis le début des années 1970, a subi plusieurs famines. Ces dernières semblent être de celles « dont souffrent plusieurs parties de l'Afrique et [qui] paraissent subies [...] avec un fatalisme parfois pris à tort pour de l'apathie ou de la résignation » (Thompson 1991 : 262-263). Je partirai ici de l'hypothèse inverse, à savoir du fait que la faim a bel et bien donné lieu à de multiples mobilisations sociales au Niger depuis les années 1970, c'est-à-dire depuis le moment où l'on parle de la faim au Sahel dans les instances onusiennes, dans les organisations non gouvernementales et dans la presse internationale (Bonnecase 2010). C'est même précisément parce qu'il y a eu ces mobilisations – et non seulement du fait d'une dégradation de la situation alimentaire – que l'on s'est mis à en parler.

L'objectif de cet article est double. Il vise d'une part à montrer toutes les formes de mobilisations qui ont contribué à faire émerger la faim comme un problème reconnu, de montrer que « cette réalité que nous qualifions comme telle a dû, pour nous apparaître comme telle, faire l'objet de l'intervention d'experts et de profanes, [...] de médias et d'associations » (Fassin 2005 : 32, Crombé 2007), mais aussi de personnes plus directement concernées par les difficultés alimentaires. Cette notion de mobilisations sera prise dans une large acception, incluant des formes organisationnelles – limitées par la situation autoritaire qui est alors celle du Niger¹ – mais aussi des mouvements moins visibles et non encadrés qui, sans avoir une expression directement politique, visent à peser concrètement sur la distribution des ressources vivrières. Je me demanderai d'autre part en quoi la référence collective à des règles ou à des pratiques de gouvernement jugées justes a pu porter, ou tout le moins accompagner, ces mobilisations. Pareil questionnement s'inscrit dans la lignée des travaux de John Scott sur les révoltes paysannes en Asie du Sud-Est dans les années 1930. Ces révoltes, ou la menace qu'elles font planer, véhiculent d'après lui une « éthique de la subsistance » qui caractériserait les sociétés de plus grande précarité et lierait les classes populaires aux autorités par une forme d'accord tacite : est légitime le dirigeant qui permet aux populations d'assouvir ses besoins essentiels (Scott 1976)². Si cette notion, brièvement réemployée par Michael Watts

¹ Le pays, gouverné par un parti unique depuis l'indépendance, passe sous direction militaire à partir du coup d'État d'avril 1974 et le reste jusqu'à l'instauration du multipartisme et la convocation d'une conférence nationale en novembre 1990.

² Voir l'article de Johanna Siméant dans ce même dossier.

dans une étude sur le pays haussa (Watts 1983), permet de lire les protestations populaires face à la faim autrement que comme de simples réactions spasmodiques à des situations de rareté, elle a aussi pour travers de présupposer une éthique minimaliste, une sorte de morale universelle pour les pauvres dont les soulèvements resteraient fonction des ventres creux. C'est le sens de cette notion d'éthique de la subsistance que je me propose ici de discuter, dans un contexte spécifiquement nigérien.

Quels précédents pour une gestion juste des ressources vivrières ?

Dans son ouvrage sur les révoltes paysannes, John Scott s'inscrit, au moins par son titre, dans le prolongement d'Edward Thompson et de son article sur « l'économie morale de la foule en Angleterre au XVIII^e siècle » (Thompson 1971, Scott 1976). Mais chez Thompson, contrairement à Scott, l'idée de précédent occupe une place centrale : les émeutes qu'il étudie véhiculent un sentiment collectif de légitimité sous-tendu par la mémoire de règles anciennes et par la référence à des pratiques révolues de gouvernement. Les émeutiers ne tirent pas ce sentiment de légitimité d'une forme d'impératif catégorique atemporel (« l'État doit nous donner à manger »), mais d'une histoire de la gouvernance alimentaire et de la transmission – qu'elle soit fidèle ou non – de cette histoire. Pareille approche évite de postuler une forme d'éthique abstraite, que l'on pourrait indifféremment appliquer en tout lieu. Elle incite à ancrer les réponses populaires aux situations de crise alimentaire dans des contextes précis. Je voudrais m'interroger, dans cette première partie, sur ces précédents qui, au Niger, traversent les discours et les pratiques se référant à une gestion « juste » des ressources alimentaires, en englobant les discours et pratiques de responsables des politiques alimentaires aussi bien que ceux de personnes contestant la légitimité de ces politiques.

Le « bon chef » et la politique des réserves

Nombreux sont les responsables ou les anciens responsables des politiques alimentaires à se référer à la figure du bon chef ou du mauvais chef pour évoquer l'évolution de la situation alimentaire au Niger depuis les années 1970.

« Quand il y a une crise alimentaire, c'est la tête du chef qui ne plaît pas, c'est comme ça depuis longtemps. C'est comme quand il y a un nouveau chef de canton. L'hivernage qui suit, si la récolte est mauvaise, il a une mauvaise tête. Il amène le malheur »³.

Il n'est pas anodin à ce titre de noter qu'une partie des famines du passé garde le nom de « chefs » sous l'exercice desquels elles ont eu lieu même si, comme le note Jean-Pierre

³ Entretien avec Mamene Yabilan, consultant à la *Food and Agriculture Organization*, ancien directeur du service des Statistiques agricoles au ministère de l'Agriculture, 13/8/2009.

Olivier de Sardan, cela ne dénote pas nécessairement une imputation de responsabilité. C'est le cas de famines de la période coloniale qui, localement, peuvent garder le nom d'un commandant de cercle ou d'un chef de canton. C'est aussi le cas de crises plus récentes comme celle de 1973, parfois associée au renversement du président Diori – en djerma *Soojay-Meera* soit « le pouvoir aux militaires » – ou celle de 1984 qui, en haussa, est parfois associée au président du Nigéria – *El Bohari* – supposé avoir aggravé la crise en fermant les frontières (Olivier de Sardan 2008). Ce qui peut paraître comme un truisme – on imagine mal une famine ne pas être vecteur d'impopularité pour un pouvoir en exercice – invite à se demander en quoi ce trope des bons et des mauvais chefs véhicule des modèles de gouvernance alimentaire.

Or, il y a un modèle qui traverse l'histoire du Niger, même si ses formes et ses fonctions ne sont pas les mêmes d'une époque à l'autre : celui de la constitution de réserves vivrières. Parallèlement aux greniers familiaux (Boureima Alpha Gado 1988 : 234-328), il a existé antérieurement à la conquête coloniale des réserves établies au bénéfice de plus larges collectivités. Pareille pratique des réserves est attestée à l'Ouest, dans l'Empire songhaï, au XVI^e siècle (Tymowski 1970) et à l'Est, dans les cités haussa, jusqu'au XIX^e siècle (Smith 1967). Différentes institutions participaient à l'entretien de ces réserves, comme par exemple le *sarkin noma* – maître des cultures – dans le pays haussa (Nicolas, 1957). Cette assistance institutionnelle face au risque de famine « présupposait », d'après les termes de Michael Watts, une « économie morale de la paysannerie haussa » selon laquelle il appartenait à l'autorité politique – villageoise ou supra-villageoise – d'offrir une « garantie minimale de subsistance » à la collectivité sur laquelle elle exerçait son pouvoir (Watts 1983 : 47).

Sous la colonisation, la constitution de réserves vivrières devint l'objet d'un encadrement administratif à partir des années 1910. À l'échelle des cercles, elles étaient du ressort des Sociétés indigènes de Prévoyance qui, présidées par le commandant de cercle et financées par une cotisation obligatoire, devaient constituer chaque année un stock permettant de fournir à la fois les semences de la prochaine récolte et des secours en cas de crise. Au niveau des villages, des réserves devaient également être faites dans des greniers collectifs placés sous la responsabilité du chef de village, et surveillés par le commandant de cercle lors de ses tournées (Clauzel, 2003). Après l'Indépendance, la constitution de réserves vivrières devint un élément important des politiques publiques dans le contexte de la sécheresse du début des années 1970 : la création, en 1971, de l'Office des Produits vivriers du Niger (OPVN) visait à constituer un stock de sécurité et à réguler les marchés vivriers (Alpha Gado 1988 : 266-273).

Ce serait un contresens que d'affirmer que ces différentes politiques des réserves sont restées, dans les mémoires collectives, comme un modèle de politique alimentaire, dans la mesure où elles n'ont jamais véritablement fonctionné pendant la période coloniale (Labouret, 1938 : 441) ou après l'Indépendance (Alpha Gado, 1988 : 270-271). En revanche, ces politiques des réserves, aussi inefficaces aient-elles été, sont restées un élément important de la notion de bonne gouvernance telle qu'elle peut être projetée par les agents de l'État et, plus encore, par les présidents de la République, lesquels jouent sur cette figure de « bon chef au grenier plein ». Au début de l'année 1973, alors que les rumeurs de famine commencent à se diffuser dans les rues de Niamey, la contre-attaque présidentielle repose principalement sur la notion de réserves. À partir du mois de février, le chef de l'État, Diori Hamani, multiplie les messages à la Nation pour faire état des « stocks » dont « pourra disposer l'OPVN au moment de la soudure » ou des « dispositions prises pour éviter toute situation de disette »⁴. Après le coup d'État d'avril 1974, cette thématique des réserves ou des stocks prêts à être utilisés est récurrente dans les discours à la Nation du président Seyni Kountché, notamment ceux du 4 août qui marquent la célébration de l'Indépendance et qui tombent en pleine période de soudure. Ali Saïbou, qui succède à Kountché en novembre 1987, développe une stratégie similaire – et on en pourrait dire autant du Président tout juste renversé, Mamadou Tandja, et de sa mise en scène d'une distribution personnalisée des réserves vivrières⁵.

Ce premier référent du « bon chef » ne renvoie donc pas tant à la mémoire de politiques passées qui, perçues comme justes, nourriraient des sentiments de légitimité dans les mobilisations contemporaines, mais davantage à des pratiques répétées de légitimation qui associent étroitement la légitimité d'un pouvoir et l'image du grenier plein. On verra en seconde partie dans quelle mesure ces pratiques ont pu en même temps nourrir des pratiques de dé-légitimation.

Aider les vrais pauvres

La politique des réserves va de pair avec des politiques d'assistance, lesquelles s'ancrent également, au Niger, dans une histoire ancienne. La question de savoir qui peut légitimement bénéficier de cette assistance traverse cette histoire, question que l'on retrouve aussi parfois déclinée sous la forme d'une distinction entre « vrais » et « faux » pauvres.

⁴ Archives diplomatiques de Nantes (désormais AD), Niamey-106, lettre de l'ambassadeur de France au Niger au ministre des affaires étrangères, 21/2/1973.

⁵ Quelques jours avant le référendum du 4 août 2009 sur l'amendement constitutionnel permettant à Mamadou Tandja de se maintenir au pouvoir, des distributions de riz ont ainsi lieu, « au nom du Président », dans plusieurs quartiers pauvres de Niamey. Autour du Petit Marché, le « riz de Tandja » était réparti entre chaque îlot, charge à un de ses membres de le partager entre les cours, à raison d'un à deux kilogrammes par cour.

La prise en charge de la pauvreté au Niger est l'objet d'une codification ancienne et multiple. John Iliffe (1987 : 30-47) distingue dans les zones « à tradition islamique » celles qui sont les mieux couvertes en institutions musulmanes d'assistance et celles qui en sont peu pourvues. Dans les premières, les catégories de donataires sont explicitement définies par les autorités religieuses. Dans les secondes – parmi lesquelles la zone haussa –, même si la charité est moins institutionnalisée, il n'en existe pas moins des mendicités plus légitimes que d'autres, par exemple celle des lépreux ou des aveugles qui, dans les villes, se regroupent en organisations pour y exercer leurs activités rémunératrices. De manière plus précise, Gerd Spittler décrit les règles qui, chez les Touareg Kel Ewey, dans l'Air, régissent les dons aux pauvres, dont les bénéficiaires sont clairement identifiés. Il y retrouve « les traits prononcés d'une économie morale » selon laquelle, « parallèlement et après les transactions du marché, il existe d'autres formes de distributions » (Spittler 1993 : 221-228).

En matière d'assistance, la colonisation a également introduit des règles qui se sont juxtaposées aux normes préexistantes, qu'elles soient musulmanes ou coutumières. À partir de 1919, un poste budgétaire est consacré aux secours dans la nomenclature coloniale, poste dont la gestion relève des décisions du gouverneur, mais qui reste très peu sollicité⁶. Les interventions coloniales sont plus marquées lorsqu'il s'agit de faire face à une situation de crise alimentaire. Dans ce cas, les secours sont toujours supposés être réservés aux « vrais indigents », la ligne de partage entre « vrais » et « faux » indigents étant essentiellement définie par l'aptitude au travail. Lors de la famine de 1931, la principale à affecter le Niger dans l'entre-deux-guerres, le gouverneur Louis Blacher accepte le principe d'une distribution gratuite de vivres tout en réservant les secours aux « femmes et aux enfants dont les familles sont connues comme étant indigentes » pour motif qu'il est « inadmissible qu'un homme en âge de travailler n'ait pas pris des dispositions pour son alimentation et celle de sa famille »⁷.

Après l'Indépendance, cette distinction entre destinataires légitimes et illégitimes de l'aide revient, à chaque grande crise alimentaire, comme un leitmotiv dans les discours gouvernementaux. Lors de la famine de 1972-1973, le ministre de l'Intérieur Diambala Yansambou envoie plusieurs circulaires aux préfets et aux sous-préfets, afin que ne soient prises en charge par l'administration « que les personnes véritablement éprouvées par la

⁶ *Journal officiel de l'AOF* n° 1 633 du 19/10/1935, arrêté du 28 septembre 1935 modifiant l'attribution des secours en AOF.

⁷ Archives nationales du Sénégal, 11G26, lettre du gouverneur du Niger au commandant de cercle de Niamey, 4/7/1931.

sécheresse »⁸, tandis que le président Diouri Hamani enjoint de réserver les secours aux « populations les plus déshéritées », en donnant « priorité aux enfants, aux femmes qui allaitent et aux vieillards »⁹. De même, lors de la famine de 1984-1985, le chef d'État major Ali Saïbou, qui porte aussi le titre de « responsable de l'aide aux populations », multiple les « appels à l'honnêteté dans le cadre des distributions gratuites »¹⁰, cette honnêteté consistant fondamentalement à observer le fait que « les distributions gratuites sont réservées aux personnes les plus nécessiteuses »¹¹.

On verra en seconde partie dans quelle mesure ce ciblage des destinataires légitimes de l'aide, loin de n'être que l'application d'un principe moral selon lequel il faut aider les « vrais » pauvres est l'objet de négociations entre les agents de l'aide et les populations bénéficiaires et donne lieu à des mystifications – souvent acceptées – des premiers par les secondes.

La responsabilité nourricière de l'ancien parti-État

Un troisième type de précédent concourt à créer un lien fort entre la légitimité d'un gouvernement et son aptitude à assurer la subsistance de la population. Ce lien, même s'il peut se décliner en de multiples autres lieux et époques (Kaplan 2008) a une résonance particulière au Niger dans la mesure où le parti qui domine la vie politique depuis le milieu des années 1970 est issu d'un coup d'État opéré en période de famine.

Le 15 avril 1974, le président Diouri Hamani est renversé par des militaires menés par le chef d'État major, Seyni Kountché. Ce premier coup d'État depuis l'Indépendance intervient après cinq années consécutives de mauvaises récoltes, le gouvernement nigérien ayant, un an plus tôt, reconnu la situation de famine et fait appel à l'aide internationale. Dans un tel contexte, il n'est guère surprenant de voir la lutte contre la faim occuper une place prioritaire parmi les causes légitimantes des putschistes : dans sa première déclaration publique, très courte, Kountché affirme ainsi que « l'armée ne pouvait pas rester les bras croisés » alors que « certains Nigériens ne sont même pas assurés d'avoir le repas quotidien »¹². Ce qui est plus frappant en revanche, c'est que cette place demeure centrale bien après le coup d'État. La promesse originelle selon laquelle « plus jamais aucun Nigérien ne mourra de faim » reste un leitmotiv des discours officiels, décliné sous de multiples formes dans les années 1970 et 1980.

⁸ Archives nationales du Niger (désormais ANN), 86MI/1R7.11, lettre du préfet de Niamey au ministre de l'Intérieur du Niger, 12/7/1973.

⁹ ANN, CGD/B259, secrétariat d'État à la Présidence du Niger, circulaire aux préfets, 23/2/1974.

¹⁰ *Le Temps du Niger* n° 2 836, 15/3/1984.

¹¹ *Le Temps du Niger* n° 2 856, 23/11/1984.

¹² *Le Temps du Niger* n° 3 145, 16/4/1974.

Le traitement de la faim dans *Le Temps du Niger*, devenu *Le Sahel* à partir du 30 avril 1974, est à ce titre significatif. Ce quotidien unique, étroitement encadré par le service gouvernemental de l'Information, est l'un des vecteurs principaux de l'image que le régime veut donner de lui-même, au moins dans la capitale. De mai 1973 – mois au cours duquel la notion de « famine » apparaît dans *Le Temps du Niger*¹³ – jusqu'au coup d'État d'avril 1974, rares sont les numéros à ne pas être consacrés principalement à la situation alimentaire. La famine y est parfois montrée sous ses formes les plus exacerbées, celles de villages désertés, de réfugiés dans les camps et d'enfants aux côtes saillantes¹⁴, autant d'images qui se popularisent au même moment dans la presse occidentale (Copans, 1975). On ne retrouve pas semblables images après le coup d'État. Certes, la situation tend de fait à s'améliorer en 1974, mais le régime est par la suite confronté à de nouvelles crises en 1976 et en 1984-1985. Nulle d'entre elles ne donne lieu à une telle mise en exergue de la faim, l'idée prédominante étant celle d'une modification fondamentale par rapport à la misère des années Diouri. Durant l'hivernage de l'année 1974, il est maintes fois répété que « depuis la prise du pouvoir par l'Armée, les vivres parviennent en abondance »¹⁵. Au début de l'année 1976, alors que Kountché appelle à l'aide internationale après des récoltes « décevantes », des éditoriaux rappellent que « les événements du 15 avril 1974 [ont] rendu possible la lutte spectaculaire menée et gagnée contre la famine »¹⁶. En 1984-1985, alors que la famine est tout aussi durement ressentie qu'en 1973, l'accent est mis sur l'effort gouvernemental pour juguler les effets de la sécheresse avec, d'une part la distribution de secours et, de l'autre, le déploiement des cultures de contre-saisons : les photos les plus récurrentes sont alors, outre celles de sacs de céréales entassés, celles de cultures maraîchères.

Après la mort de Kountché en novembre 1987, son successeur, Ali Saïbou, instaure une politique dite de décrispation et crée un nouveau parti, le Mouvement national pour la Société de Développement (MNSD). C'est ce parti, dont les cadres sont issus du coup d'État d'avril 1974, qui domine la vie politique nigérienne après l'instauration du multipartisme en novembre 1990, puisqu'il gouverne sans discontinuité jusqu'au coup d'État du 18 février 2010, hormis les périodes comprises entre mars 1993 et janvier 1995 et entre janvier 1996 et

¹³ *Le Temps du Niger* n° 2 174, 24/5/1973.

¹⁴ *Le Temps du Niger* n° 2 253, 28/8/1973.

¹⁵ *Le Sahel* n° 63, 10/7/1974.

¹⁶ *Le Sahel* n° 513, 2/1/1976.

avril 1999¹⁷. Or, la légitimité originelle du MNSD, fondée sur sa propension à lutter contre la faim, a continué d'avoir une place importante dans le parti. Ses deux dirigeants successifs, Ali Saïbou et Mamadou Tandja, ont ainsi construit une partie de leur notoriété en période de crise alimentaire. C'est surtout vrai pour Saïbou qui, avant de succéder à Kountché, a été ministre de l'Économie rurale, du Climat et de l'Aide aux populations en avril 1974, puis « responsable de l'aide aux populations » à partir de juin 1975. Tandja, quant à lui, a été préfet de Tahoua entre 1984 et 1988, soit à la tête d'un des départements les plus affectés par la sécheresse¹⁸.

Au terme de cette première partie, les règles d'une gestion juste des ressources alimentaires, telles qu'elles peuvent s'ancrer dans des précédents au Niger, apparaissent finalement comme extrêmement minimales : les dépositaires de l'autorité publique ont pour obligation de mettre chacun à l'abri de la faim, en administrant si besoin une assistance vivrière aux plus démunis et, cela, grâce à la constitution de réserves. On pourrait alors s'en tenir à l'invocation d'une « éthique de la subsistance ». Je n'ai toutefois pas traité ces règles minimales comme relevant de cultures populaires, mais davantage comme des projections officielles destinées à produire de la légitimité. Se demander dans quelle mesure ces projections qui lient la légitimité politique à la bonne gestion des ventres ont pu alimenter des pratiques de dé-légitimation permet précisément d'aller au delà de cette invocation.

Quelles indocilités face à la faim ?

Je voudrais dans cette seconde partie proposer une typologie des « indocilités » (Mbembe 1989) induites par la faim – ou simplement liées à elle d'une manière qu'il s'agira de préciser –, depuis la famine du début des années 1970 jusqu'à l'amorce du processus de démocratisation à la fin des années 1980. Cette période se caractérise par un autoritarisme croissant qui inhibe les oppositions, et ce au moins jusqu'à la mort de Kountché en novembre 1987. Elle est également marquée par une succession de crises alimentaires, avec les deux dernières grandes famines officiellement reconnues comme telles au Niger (1972-1973 et 1984-1985), elles-mêmes encadrées de mauvaises années agricoles (1970, 1971, 1976, 1987). Dans ce contexte, le fait qu'il n'y ait pas « d'émeutes à proprement parler » n'est pas synonyme de « fatalisme » ou de « résignation », pour reprendre les termes pointés par

¹⁷ De 1993 à 1995, le Niger est gouverné par l'Alliance des forces du changement, mise en place au moment des premières élections générales qui suivent la Conférence nationale de 1991. De 1996 à 1999, le pays est dirigé par le président Ibrahim Maïnassara Baré arrivé au pouvoir par un coup d'État.

¹⁸ Même si c'est anecdotique, il est devenu à ce titre, en mars 1985, le seul préfet nigérien à être passé au journal télévisé de TF1.

Thompson (1991 : 262-263) : il y a des actions populaires qui, à travers la ruse, les déplacements et, parfois, la violence, manifestent un non-consentement et, plus fondamentalement, conditionnent les réponses institutionnelles face à la faim. Il ne s'agit pas, par une forme de « populisme idéologique » (Olivier de Sardan 1990), de surcharger d'intentionnalité politique ces différentes actions : je veux juste me demander quelles elles sont, comment elles fonctionnent et dans quelle mesure elles puisent dans les « précédents » dont il a été question en première partie.

Les déplacements de populations

Les déplacements de populations sont l'une des réponses usuelles des populations sahéliennes face aux crises alimentaires, les deux grands mouvements en la matière étant celui des populations rurales vers les villes et celui des populations nomades vers le Sud. Ils constituent aussi – jusqu'à aujourd'hui – l'un des signes pris en compte par les pouvoirs publics pour mesurer l'intensité d'une crise, « le summum » pour l'actuel Système d'Alerte précoce étant « quand des familles se mettent à fermer leur maison et à s'en aller »¹⁹. Sans nier le fait que les déplacements massifs à longue distance sont d'abord des réponses désespérées de la part de familles en proie à de graves difficultés alimentaires, je voudrais insister sur le fait qu'ils représentent aussi un choix tactique, une interpellation des pouvoirs publics par laquelle les déplacés dessinent autre chose qu'un profil de victime.

Je me concentrerai ici sur les déplacements qui se sont produits au cours de la grande famine du début des années 1970. Les déplacés, d'abord, ont eu un rôle décisif dans la reconnaissance de la famine par les pouvoirs publics nigériens. Ces derniers ont, pour reprendre les termes de Robert de Montvalon (1974 : 106), « sous-estimé les effets de la crise et ne se sont rendu compte de la gravité de la situation qu'au fur et à mesure que les populations nomades ou paysannes ont reflué vers les villes ». De fait, si on compare le *tempo* de ces mouvements, tels qu'ils sont soulignés par les sous-préfets, avec celui des statistiques vivrières – alors tenues comme le principal indicateur d'alerte –, celles-ci sont clairement en retard sur ceux-là. Alors que des mouvements importants de population sont soulignés après les récoltes de 1972, ce n'est qu'en 1973 que les statistiques vivrières ne s'effondrent véritablement. Même alors, les premières estimations, livrées en septembre par les services agricoles, s'avèrent « trop optimistes »²⁰ selon de nombreux préfets confrontés à « l'afflux des

¹⁹ Entretien avec Hamani Harouna, coordinateur du Système d'Alerte précoce, 14/8/2009.

²⁰ ANN, 86MI/1R6.12, lettre du préfet de Niamey au ministre de l'Intérieur, 26/10/1973.

affamés devant [leurs] bureaux »²¹ et pour qui « tout permet de supposer que les chiffres seront dépassés par la triste réalité »²².

Les déplacés, ensuite, ont exercé une pression sur les pouvoirs publics pour que ceux-ci mettent en place des secours alimentaires. La pression joue indirectement dans les zones de départ que les autorités administratives ne veulent pas voir se vider. Dans les départements du Nord, c'est le signalement de ces départs qui suscite, après l'hivernage de 1972, les premiers envois importants de vivres dans les villages les plus affectés (ou les plus signalés comme tels). En octobre, une liste de villages que « des familles entières quittent »²³ est par exemple envoyée par le sous-préfet de Tanout au préfet de Zinder qui la transmet immédiatement au ministre de l'Intérieur en précisant :

« l'arrondissement de Tanout se vide par suite d'une disette aiguë. Cette situation m'a été rapportée par le sous-préfet, puis, je l'ai su par la rumeur publique. [...] La situation dans son ensemble est catastrophique et il importe de prendre dès à présent les mesures appropriées qui s'imposent. [...] Seul l'arrivée imminente de secours pourra retenir les familles éprouvées »²⁴.

La pression est plus directe dans les zones d'arrivée, dans la mesure où une partie des déplacés se rendent sur les lieux qui sont à la fois perçus comme ceux du pouvoir et ceux de distributions potentielles des secours : le poste administratif, la mairie, la sous-préfecture. Si les déplacés vont en ville, c'est parce qu'elles offrent des possibilités d'activités rémunératrices, mais aussi parce que s'y trouvent les administrateurs à qui l'on va demander les secours. À Dakoro, en mars 1973, viennent par exemple « chaque matin, par centaines, hommes et des femmes portant leurs enfants au dos, se présenter devant les bureaux de la sous-préfecture »²⁵. Cette présence est perçue comme une menace par le sous-préfet alors que le magasin dont dispose la ville vient tout juste d'être alimenté par le blé de l'aide internationale. Il requiert une autorisation de distribution à son responsable hiérarchique, le préfet de Zinder qui, quatre jours plus tard, transmet ainsi la demande au ministre de l'Intérieur :

²¹ ANN, 86MI/1R6.9, Préfecture de Maine Soroa, procès-verbal de réunion, 27/9/1973.

²² ANN, 86MI/1R6.12, lettre du préfet de Dosso au ministre de l'Intérieur, 9/10/1973.

²³ ANN, 86MI/1R7.1, rapport du sous-préfet de Tanout au ministre de l'Intérieur sur la situation alimentaire dans l'arrondissement de Tanout, 6/10/1972.

²⁴ ANN, 86MI/1R6.23, lettre du préfet de Zinder au ministre de l'Intérieur, 8/10/1972.

²⁵ ANN, 86MI/1R7.14, lettre du sous-préfet de Dakoro au préfet de Maradi, 15/3/1973.

« il serait souhaitable que le blé actuellement stocké en magasin à Dakoro soit distribué aux populations. Sinon, il, s'avérerait de sage politique que cette denrée devenue alléchante pour ces populations soit transportée ailleurs »²⁶.

Quatre jours après, le ministre de l'Intérieur écrit à ce sujet à la Présidence qui, encore cinq jours plus tard, donne l'accord pour que le blé de Dakoro soit distribué gratuitement²⁷. On a là un exemple type de la manière dont « des hommes et des femmes portant leurs enfants au dos » ont, après que leur signalement a gravi en deux semaines les différents échelons administratifs pour parvenir à la Présidence, une incidence directe sur la distribution de secours.

Cet afflux de populations vers les dépôts céréaliers et les sièges du pouvoir administratif est attesté par de nombreux préfets, comme celui d'Agadez qui dénombre plus de 7 000 « Touaregs sans ressource » sur la place de l'Indépendance en juillet 1973, ou celui de Tahoua pour qui, « vu le mouvement général des populations observées vers les centres de distribution de vivres dans les villes, [...] il y aurait lieu de prévoir un supplément de stock [...] afin qu'ils puissent donner satisfaction aux envahisseurs »²⁸. C'est précisément pour limiter cette pression des « envahisseurs » que sont constitués, courant 1973, des « camps de réfugiés ». Il s'agit d'espaces officiellement définis comme tels, majoritairement situés en périphérie des villes, où sont rassemblées les populations déplacées. Les premières études faites sur les « camps de réfugiés » au Niger attestent d'une très grande misère, que ce soit en matière d'alimentation, de santé, de logement ou d'équipement (Bugnicourt 1974, Brun et Kovess 1974, Du Bois 1974). Un rapport de l'UNICEF décrit alors les réfugiés comme des « cadavres ambulants dont la vue ne manque pas de vous faire mal au cœur » (CEA-UNICEF 1974).

Les camps sont cependant autre chose que les simples réceptacles de victimes faméliques secourues par les pouvoirs publics : plusieurs éléments manifestent une emprise des déplacés sur leur propre prise en charge. Le déplacement lui-même, d'abord, est une marque d'emprise. Pour reprendre les termes de John Cadwell (1975 : 38), « les camps ne sont pas seulement des endroits où sont placés des indigents, ils sont pour la plupart des objectifs de migrations choisis délibérément par les populations comme la meilleure option disponible ». La mobilité des déplacés d'un camp à l'autre, en fonction des secours qui y sont alloués, traduit cette dimension stratégique. Le camp de Tahoua, qui compte environ 7 500 personnes en décembre

²⁶ ANN, 86MI/1R7.14, lettre du préfet de Maradi au ministre de l'Intérieur, 19/3/1973.

²⁷ ANN, 86MI/1R7.14, lettre du secrétaire d'État à la Présidence au ministre de l'Intérieur, 28/3/1973.

²⁸ ANN, 86MI/1 R7.2, lettre du préfet de Tahoua au ministre de l'Intérieur, 13/9/1973.

1973 n'en compte plus que 1 000 en février 1974, après que le préfet a décidé d'y suspendre provisoirement l'allocation des secours. Dans le même temps, le camp de Maradi passe de 12 000 à 20 000 personnes, suite à l'arrivée de nombreuses personnes « venues de Tahoua » (CEA-UNICEF 1974). Second élément – plus discret –, la réaction des déplacés face aux aliments distribués manifeste autre chose que des ventres à remplir. Plusieurs préfets notent, comme celui de Maradi, que le « maïs [importé] ne soulève nullement l'enthousiasme des populations au regard des difficultés que demande sa préparation »²⁹ ou, comme celui de Dosso, que « l'administration a dû procéder au remplacement des distributions de maïs par des distributions de sorgho »³⁰. Cette réaction est attestée dans la plupart des magasins de l'OPVN où les autorités préfectorales opèrent les ventes à prix modérés. Si le mil et le sorgho partent en quelques jours, le maïs est presque toujours plus difficile à écouler, « la population éprouvée ayant un goût moins prononcé pour ce dernier produit »³¹.

Finalement, le déplacement n'est pas qu'une fuite. Il est même plus, pour ce qui nous intéresse ici, qu'une « défection silencieuse » (Hirschman 1970) dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de partir mais aussi d'aller rappeler l'administration à l'une de ses fonctions légitimantes. Les populations ont sciemment rejoint les villes puis les camps parce qu'elles étaient « convaincues qu'elles avaient droit aux secours » (Cadwell 1975 : 38). En cela, les déplacés donnent corps à la règle selon laquelle, en cas de crise profonde, il doit exister des réserves de vivres prêtes à être distribuées gratuitement.

Rumeurs et ruses

Quand on lit les bulletins de renseignements envoyés chaque mois par les préfets et sous-préfets au ministère de l'Intérieur, on est frappé par la place qu'y prennent « les murmures », « ce qui se dit » ou « ce qu'on entend » et, cela, tout particulièrement dans les périodes de crise alimentaire. La rumeur, ainsi que sa propension à agir sur le pouvoir, qu'elle aie ou non été conçue au départ dans cette intention, a fait l'objet de multiples travaux (Aldrin 2005). Ce que je voudrais plus spécifiquement interroger ici, c'est sa capacité à subvertir les règles relatives aux destinataires légitimes de l'aide alimentaire.

Je commencerai par une histoire. En avril 1974, le préfet d'Agadez apprend, « selon des renseignements non dignes de foi », que les habitants d'un village de son département, Afassas, « mangeraient des excréments ainsi que des feuilles de lianes ». Le 2, il ordonne une

²⁹ ANN, bulletin mensuel de renseignements, ville de Maradi, du 21/4 au 20/5/1973.

³⁰ ANN, bulletin mensuel de renseignements, préfecture de Dosso, du 20/4 au 20/5/1973.

³¹ ANN, 86MI/1R7.43, lettre du sous-préfet de Tessaoua au ministre de l'Intérieur, 19/4/1973.

enquête de gendarmerie pour vérifier la véracité de la rumeur. Le 3, le commandant de brigade, se rendant vers les lieux, reçoit d'abord « confirmation pour les lianes » dans le village limitrophe de Tabelot dont il interroge les habitants « autour de midi ». Poursuivant son enquête près du puits situé entre Tabelot et Afassas où il arrive « à 13 heures », il reçoit « confirmation de la rumeur pour les crottins des chameaux mélangés avec des feuilles et des noyaux de doum ». Quand il parvient enfin au village « à 14 heures », il s'aperçoit qu'il est déjà attendu par les villageois ainsi que par les autorités coutumières et religieuses. Des pères de familles lui apportent alors, « à titre d'échantillon, dans des écuelles, du crottin de chameau, soit disant que c'était le reste du repas de midi, [l']invitant à montrer aux autorités administratives et politiques ce qu'ils mangent et à leur envoyer le plus rapidement possible de quoi subsister »³². De retour, à Agadez, la rumeur est validée par le préfet qui envoie au ministre de l'Intérieur le télégramme suivant :

« honneur vous rendre compte population Nord-est Agadez menacée faim. Mangerait des excréments et les fruits de Maria Crassifolia. Enquête effectuée par commandant de brigade Agadez [...] relève véracité avec échantillon. Véhicule gendarmerie réquisitionné par préfet a quitté quinze heures chargé de deux tonnes sorgho pour porter secours³³.

Les habitants d'Afassas ont-ils consommé des excréments ? La narration des événements – et le retard de l'enquêteur sur l'annonce de sa venue – permet d'en douter. Pareille pratique n'apparaît en tout cas jamais parmi les stratégies de survie telles qu'elles ont pu être recueillies par des anthropologues (Gallais 1977). Ce qui se fait, en revanche, c'est de « fouiller les crottes d'animaux à la recherche de graines » qui, une fois « lavées, pillées, cuites et mélangées avec des feuilles », offrent un plat de substitution (Spittler 1993 : 99-100). Quelle que soit l'effectivité ou non de la chose, cette histoire nous renseigne surtout sur l'extrême efficacité de la rumeur : un bruit parvient à la préfecture, est soumis à enquête et revient, avec confirmation (« et échantillon ») à la préfecture, puis au ministère de l'Intérieur. Trois jours après, le village concerné reçoit deux tonnes de sorgho. Si cette histoire paraît isolée dans sa spécificité, elle renvoie à une pratique usuelle : le contournement des règles de l'aide alimentaire à des fins de maximalisation. À chaque crise, comme on l'a vu, l'une de ces règles est constamment rappelée par les agents de l'État : l'aide doit aller aux « nécessiteux » ou aux « vrais pauvres ». Dans les faits, pareille règle est très difficilement applicable aux

³² ANN, 86MI/1R7.7, brigade de gendarmerie d'Agadez, procès-verbal d'enquête sur la situation alimentaire dans le village d'Afassas, 5/4/1973.

³³ ANN, 86MI/1R7.7, message de la gendarmerie Agadez au ministre de l'Intérieur, 7/4/1973.

dières mêmes d'agents familiers des distributions de secours, les populations sur lesquelles elle est supposée s'appliquer parvenant aisément à la contourner.

Un premier mode de contournement joue sur le nombre de personnes à assister. Ce contournement est courant, au début des années 1970, dans les « camps de réfugiés » où le volume de vivres distribué est fonction du nombre de personnes recensées. Si l'on considère par exemple les statistiques du camp de Lazaret, près de Niamey, elles sont à la fois extrêmement précises et extrêmement fluctuantes. Plus que le nombre réel d'habitants du camp, elles renvoient au nombre de personnes parvenant à se présenter au camp le jour du passage du recenseur (Sawadogo 1975). Ce jeu sur les chiffres est également perceptible lors de la famine de 1984. En novembre, une liste de « 2 065 villages déficitaires » est arrêtée par Ali Saïbou, chaque village devant recevoir une aide proportionnelle à sa population³⁴. Or, les statistiques font couramment l'objet de négociations au moment de la distribution, les chefs de village avançant fréquemment des chiffres supérieurs à ceux dont disposent les sous-préfectures et qui reposent sur le premier recensement général de la population de 1977. L'une des parades administratives consiste à demander aux chefs de village les souches d'acquiescement de l'impôt personnel, documents sur la base desquels la population villageoise tend à l'inverse à être sous-estimée mais, « malheureusement, certains ne pensent pas à venir avec ces précieux bouts de papier »³⁵.

Un deuxième mode de contournement des règles de l'aide porte, non pas sur le nombre, mais sur le statut des personnes à secourir. Dans les villes – et dans les villages quand ils n'ont pas été déclarés totalement sinistrés –, les distributions gratuites sont théoriquement réservées aux « personnes réellement nécessiteuses ». Même si cette catégorie n'est alors pas l'objet d'une définition officielle³⁶, cela signifie qu'il vaut mieux être, par exemple, une personne âgée dénuée de soutiens familiaux qu'un homme en âge de travailler. En avril 1985, à Zinder – qui vient de passer 80 000 à 130 000 habitants en quelques mois –, seulement 5 000 rations sont attribuées chaque jour dans les centres de distribution mis en place par la municipalité, « prioritairement aux plus fragiles »³⁷. Or, il est difficile dans de tels centres de vérifier le degré de « fragilité » et, en particulier, « l'absence de soutiens familiaux ». Pour reprendre les termes de l'actuel directeur de la Cellule Crise alimentaire,

³⁴ *Le Sahel* n° 2 856, 23/11/1984.

³⁵ *Le Sahel* n° 3 141, 8/1/1985.

³⁶ C'est le cas depuis la mise en place, en 2006, des « enquêtes sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire » (entretien avec Hamani Harouna, coordinateur du Système d'Alerte précoce, 14/8/2009).

³⁷ *Le Sahel* n° 3 202, 3/4/1985.

« il y a toujours eu des négociations sur les distributions. [...] Avec l'expérience qu'ils en ont, ceux qui vivent dans des zones habituées aux distributions font tout pour déformer l'information. Les femmes, par exemple, sauront qu'il vaut mieux être "veuves" que "mariées" »³⁸.

Ceci ne signifie pas nécessairement que dans un contexte de crise, il n'y a plus aucune règle pour régir le partage des vivres, seule comptant alors la maximalisation de ses propres ressources vivrières. Dans l'Aïr, par exemple, les codes moraux qui régissent les dons aux pauvres tendent à être réaménagés au moment des famines pour motif qu'on « fait tous partie des pauvres », mais ils ne disparaissent pas pour autant (Spittler 1993 : 240). Cela signifie plutôt que les principes avancés par les agents de l'État dans le cadre des distributions gratuites (« l'aide doit d'abord bénéficier aux nécessiteux ») ne sont pas pris au sérieux dans la mesure où les distributions elles-mêmes sont perçues comme étant arbitraires. Subvertir ces principes, c'est répondre au présupposé de base selon lequel ceux qui les préconisent ne les respecteront de toute façon pas. C'est à la fois donner corps à la règle selon laquelle il faut être *vraiment* pauvre pour bénéficier des secours et la contourner pour mieux en bénéficier.

Violences autour de la faim

Lorsque l'on demande si la faim a donné lieu à de la violence au Niger dans les années 1970 et 1980, il est souvent d'emblée répondu par la négative, la principale raison avancée à cette « absence de violence » tenant à la force de la répression sous les présidences de Diouri et, plus encore, sous celle de Kountché. Selon les termes de Khamed Abdoulaye El Hadj Ayaha, secrétaire d'État à l'Intérieur pendant la famine de 1984-1985, « il pouvait y avoir des actes de protestations lors des distributions [de secours] mal faites, [...] mais protester, c'était déjà risquer de se retrouver en prison »³⁹. Pourtant, s'il n'y a pas eu d'émeutes de la faim durant cette période, les difficultés alimentaires à répétition ont bien donné lieu à des formes de violence dont on peut distinguer plusieurs types.

Un premier type de violences regroupe celles qui ne découlent pas de mobilisations organisées. La plupart des préfets et sous-préfets notent la montée des crimes et délits au moment des famines de 1973-1974 et de 1984-1985. Dans les zones rurales, les principaux actes répertoriés sont les « vols de bétail », les « litiges de terrains » et les « dégâts de cultures ». Si pareils faits, qui opposent le plus souvent des éleveurs et des cultivateurs, sont usuels chaque année, ils apparaissent beaucoup plus nombreux en période de sécheresse, synonyme de raréfaction des pâturages et de descente des troupeaux plus au sud qu'à

³⁸ Entretien avec Minkala Hamidou, directeur de la Cellule Crise alimentaire, 7/8/2009.

³⁹ Entretien avec Khamed Abdoulaye El Hadj Ayaha, secrétaire d'État à l'Intérieur en 1985, 13/8/2009.

l'habitude. Dans les villes, maires et préfets notifient, en période de crise, l'augmentation de « la délinquance » et des « vols à main armés », souvent associée dans les rapports à d'autres « problèmes sociaux » tels que « l'alcoolisme », « la consommation de drogue », « les jeux de hasard », « la mendicité » et « la prostitution »⁴⁰.

Il arrive que cette violence relevée en période de crise prenne une dimension collective, avec une coloration nationaliste ou régionaliste. En 1973, plusieurs sous-préfets se font l'écho de fortes tensions impliquant les nomades maliens qui, venus de la région de Gao, passent la frontière nigérienne à partir du début de l'année. Celui de Filingué mentionne une « bagarre sanglante autour d'un puits entre éleveurs maliens et nigériens »⁴¹ et, celui de Tillabéry, des rumeurs selon lesquelles la sécheresse serait due à « trois pêcheurs maliens [...] possédant des secrets qui empêcheraient la pluie de tomber là où ils pêchent, car ils font sécher leur poisson au soleil »⁴². Le préfet de Niamey relaye quant à lui le bruit selon lequel « des Maliens [...] auraient l'intention de se livrer à de véritables razzias en emportant tous les animaux nigériens au Mali », bruit qu'il reprend à son compte puisqu'il invite le gouvernement à « prendre des mesures énergiques en plaçant une équipe de surveillance le long de la frontière »⁴³. Pareilles tensions à coloration nationaliste restent cependant relativement rares. L'afflux continu de plusieurs milliers de nomades maliens vers le camp de Lazaret, à partir d'avril 1973, se caractérise au contraire par une absence de conflit avec les populations locales.

Les tensions régionalistes ont peut-être un sens plus profond – même si je n'en ai relevé également que peu de traces – dans la mesure où elles touchent davantage à la répartition des ressources alimentaires. Significatif en cela est cet incident survenu lors d'un match de football opposant, à Zinder, l'équipe locale et celle de Niamey en août 1973. Une bagarre violente oppose les supporters des deux équipes, bagarre au cours de laquelle « plusieurs » supporters et « deux » agents de police sont blessés dans une ambiance de « surexcitation »⁴⁴. Les injures proférées par les supporters de Zinder à ceux de Niamey (« 115-76 ! », « Mangeurs d'ignames et de gari ! », « Nous allons couper les vivres à partir de Dongontoutchi ! ») traduisent combien le sentiment d'une aide injustement répartie est bien ancrée dans les esprits. « 115-76 » est le numéro du « compte spécial » ouvert en février 1973

⁴⁰ ANN, 86MI/1R7.2, ministère de l'Intérieur, rapports préfectoraux sur « les incidences économiques et sociales de la sécheresse », août-septembre 1973.

⁴¹ ANN, bulletin mensuel de renseignements, sous-préfecture de Filingué, 21/3 au 20/4/1973.

⁴² ANN, bulletin mensuel de renseignements, sous-préfecture de Tillabéry, 21/3 au 20/4/1973.

⁴³ ANN, bulletin mensuel de renseignements, préfecture de Niamey, 21/5 au 21/6/1973.

⁴⁴ ANN, bulletin mensuel de renseignements, ville de Zinder, 20/7 au 20/8/1973.

par la présidence de la République pour recueillir les dons nationaux destinés à faire face à la famine. « L'igname » et le « gari » (semoule de manioc) ne sont pas produits au Niger et sont parmi les vivres importées du Nigeria, la route allant de ce pays à Niamey passant précisément par « Dogondoutchi ». Derrière ces trois injures, il y a l'idée selon laquelle l'aide alimentaire est monopolisée par la capitale au détriment du reste du pays. Il faut noter que le préfet de Niamey se fait, au même moment, le relais de sentiments exactement inverses en relavant des « médisances dans des milieux acquis au partis » selon lesquelles les distributions gratuites seraient « discriminatoires » et privilégieraient les « populations du Nord » de la région d'Agadez⁴⁵.

À côté de ce premier type de violence, il en existe une seconde forme, cette fois liée à des mobilisations organisées et découlant, plus que des mobilisations elles-mêmes, de la répression dont elles font l'objet. Dans les années 1970 et 1980, l'essentiel de ces mobilisations sont le fait des lycéens et des étudiants de l'Union des Scolaires nigériens (USN). Ce syndicat, créé en juillet 1960, dissout en octobre 1973 et ré-autorisé en avril 1974, constitue la principale force d'opposition institutionnelle au régime sous les présidences de Diori et de Kountché. Il anime plusieurs mobilisations lycéennes et étudiantes dont les plus longues ont lieu en 1973, en 1976 et en 1983, des mouvements plus brefs éclatant en 1970, en 1972, en 1980, en 1982 et en 1989. Ces mobilisations s'expriment par le blocage des établissements scolaires, la grève (qui dure jusqu'à trois mois en 1973⁴⁶) et les manifestations (qui rassemblent, à Niamey en mai 1983, jusqu'à « plusieurs milliers de manifestants » selon le syndicat⁴⁷, « un millier » selon l'ambassade France⁴⁸). Elles donnent lieu à une répression particulièrement violente sous Kountché (un mort « d'insolation » à Niamey en mai 1983 après un interrogatoire dans un camp militaire, plusieurs centaines d'arrestations en 1976 et en 1983).

Si l'on considère les mots d'ordre affichés dans ces différents mouvements, « la faim » occupe, de manière générale, une place secondaire. Les principales revendications portent sur la politique scolaire et universitaire ou sur des questions politiques plus générales (comme le « néo-colonialisme français » en janvier 1972, au moment de la visite de Georges Pompidou qui reçoit à cette occasion une tomate sur la tête⁴⁹). Cette thématique de la faim occupe

⁴⁵ ANN, bulletin mensuel de renseignements, ville de Zinder, 20/6 au 20/7/1973.

⁴⁶ AD, Niamey-106, Ambassade de France au Niger, *Dépêche d'actualité*, 28/1/1974.

⁴⁷ AD, Niamey-105, USN, tract, « A la mémoire des scolaires martyrs », 1/5/1985 (manuscrit).

⁴⁸ AD, Niamey-106, lettre de l'ambassadeur de France au Niger au ministre des Affaires étrangères, 13/5/1983.

⁴⁹ AD, Niamey-106, Ambassade de France, compte-rendu sur le meeting populaire du 30 janvier 1972, février 1972.

cependant au moins une fois une place centrale. Le 14 février 1973, des élèves du Lycée national de Niamey écrivent un tract de deux pages où, « considérant que la situation alimentaire catastrophique [...] n'est ni l'effet du destin, ni d'une mauvaise saison, comme l'a laissé entendre le fieffé Diori », ils dénoncent « la priorité donnée aux cultures d'exportation [...] au détriment des cultures vivrières » et l'obligation qu'ont les paysans de « vendre leur récolte pour payer l'impôt »⁵⁰. Une partie de ce tract reprend une motion votée trois mois auparavant par l'Association des Étudiants et Stagiaires nigériens en France. Celle-ci, constatant déjà « la situation généralisée de famine au Niger », récusait « la thèse classique du gouvernement qui consiste à expliquer la famine par les conditions climatiques » et exigeaient « l'extension et la valorisation effective des cultures vivrières (les cultures d'exportation ne profitant qu'à une minorité) »⁵¹. Si l'écho de ce texte aux accents dépendantistes avait été quasiment nul au Niger, des exemplaires avaient vraisemblablement circulé dans les milieux lycéens et universitaires de la capitale.

Le tract du 14 février 1973 reçoit en revanche un large écho à Niamey. Il est placardé un peu partout dans la ville de telle sorte que deux jours après, pour reprendre les termes de l'ambassadeur de France, Paul-Henri Gaschignard, « rares étaient les Niaméens qui n'en avaient pas pris connaissance ». Le retentissement de l'affaire amène le gouvernement à réagir immédiatement. Le 16 février, Diori Hamani organise une réunion d'information pour les députés, au cours de laquelle ces derniers apprennent que l'OPVN « pourrait disposer d'un surplus de 80 000 tonnes de céréales pour faire face à la soudure »⁵². Le 17 février, un éditorial du *Temps du Niger* – habituellement peu prompt à couvrir l'agitation scolaire – accuse les lycéens, « privilégiés entre tous », de « poignarder la Nation dans le dos » au moment où « les caprices de la nature frappent si constamment »⁵³. Le 19 février, Diori Hamani s'adresse à la radio pour exposer tout ce que le gouvernement a fait en 1972 pour « parer aux menaces de disette »⁵⁴. Le même jour, les élèves du Lycée national diffusent un nouveau tract où ils réitèrent leurs attaques en dénonçant « la famine » et « l'alibi facile » de la « défectueuse pluviométrie » auquel « recourt quotidiennement le gouvernement Diori »⁵⁵. Les événements en restant là, ils ne sont pas perçus, sans grèves ni manifestations, comme un « mouvement de scolaires » à Niamey. Leur retentissement n'en est pas moins important

⁵⁰ AD, Niamey-105, USN / Association des élèves du lycée national, tract, 14/2/1973.

⁵¹ AD, Niamey-105, AESNEF, « Motion sur la situation sociale », 20^e congrès, Puteaux, 24-27 décembre 1972.

⁵² AD, Niamey-106, lettre de l'ambassadeur de France au Niger au ministre des affaires étrangères, 21/2/1973.

⁵³ *Le Temps du Niger* n° 2 097, 17/1/1973.

⁵⁴ AD, Niamey-106, lettre de l'ambassadeur de France au Niger au ministre des Affaires étrangères, 21/2/1973.

⁵⁵ AD, Niamey-105, USN / Association des élèves du lycée national, tract, 22/2/1973.

puisque c'est la première fois que le terme de « famine » est publiquement employé pour qualifier la situation alimentaire à un moment où sa gravité est encore minimisée par le gouvernement.

Le fait que la question alimentaire ne soit pas au cœur des autres mobilisations étudiantes ne signifie pas qu'elle n'y ait pas sa place, loin de là. Lorsqu'en avril 1983, un mouvement de grève éclate contre « la mise en cause de la gratuité de l'enseignement », le premier appel à manifestation commence par évoquer « le prix du sac de mil » et « la place de choix donnée à la famine » par le Conseil militaire suprême, avant d'aborder le fond des revendications⁵⁶. Lorsqu'en janvier 1989, les « Scolaires de Niamey » écrivent une « lettre ouverte au préfet de Maradi » pour protester contre la répression dont sont victimes leurs camarades en grève de Maradi, ils commencent par rappeler que ledit préfet avait été « nommé dans le Damergou en 1983 pour redresser la situation de famine » mais que son « séjour à Tanout n'avait fait qu'envenimer les conditions de vie des populations »⁵⁷. Dans les années 1980, « le peuple affamé »⁵⁸ ou « le paysan qui peine à manger »⁵⁹ traversent les tracts de l'USN en arrière-fond, comme pour davantage décrédibiliser des gouvernements ou des personnalités politiques qui, fondamentalement, sont attaqués pour d'autres raisons directement liées aux questions scolaires : l'invocation de la « faim » apparaît ainsi comme une posture de délégitimation qui prend le contre-pied de la manière dont les gouvernements produisent leur propre légitimité depuis le coup d'État d'avril 1974.

Conclusion

Premier élément de conclusion, la « situation de contrôle politique accentuée » telle que celle que connaît le Niger dans les années 1970 et 1980, n'a pas empêché des « groupes sociaux subordonnés » (Bayart, 1992 : 27) de donner une dimension politique à la question de la faim. Cette dimension est certes plus évidente dans un tract de l'USN que dans un mensonge sur les statistiques d'un camp de réfugiés, mais l'un et l'autre des deux actes – écrire un tract, mentir – contestent la gestion de la situation alimentaire par des agents de l'État et, en cela, ont une portée politique. Deuxième élément, les différentes contestations que je viens d'aborder se nourrissent partiellement de précédents et de règles relatives à une politique alimentaire « juste », sans que ces règles soient nécessairement prises au pied de la lettre : elles peuvent

⁵⁶ AD, Niamey-105, USN, tract, « Le Niger à l'heure de la conjoncture », 18/3/1983.

⁵⁷ AD, Niamey-105, USN, lettre ouverte des Scolaires de Niamey au préfet de Maradi, janvier 1989.

⁵⁸ AD, Niamey-105 USN, tract, « Pour une détermination dans la lutte et une foi en l'USN », 20/10/1981.

⁵⁹ AD, Niamey-105, USN, tract, « Alliance satanique contre le peuple et les scolaires : le traître, l'apatride et l'ethnocentriste », décembre 1989.

être invoquées (quand des déplacés vont à la préfecture demander des secours) mais aussi subverties (quand des « faux pauvres » bénéficient d'une aide « réservée aux plus nécessiteux »). Troisième élément, ces contestataires n'en restent pas à une « éthique de subsistance » minimaliste, telle qu'elle peut être parfois projetée dans des discours gouvernementaux : de même que les lycéens nigériens dénoncent plus que « la faim au Niger » pendant la famine, les bénéficiaires abusifs de « l'aide aux plus démunis » déjouent une assistance réduite aux filets de sécurité et des « réfugiés » vont même jusqu'à transiger sur le type d'aliments qui leur est proposé.

Une telle lecture des mobilisations sociales liées à la faim au Niger dans les années 1970 et les années 1980 invite finalement à penser en même temps les pratiques politiques de légitimation et les pratiques populaires de contestation pour voir comment, dans un contexte précis, elles s'alimentent les unes les autres. D'un côté, la posture face à la faim endossée par différents gouvernements nigérien à des fins de légitimation (par exemple quand Kountché affirme et réaffirme que « plus jamais aucun Nigérien n'aura faim ») rend possible des actions de dé-légitimation (quand l'USN dénonce l'incapacité gouvernementale à faire face à la famine ou que des chefs de villages gonflent les statistiques démographiques face aux autorités préfectorales pour accroître l'aide alimentaire). De l'autre, les pratiques de contestation ont un rapport équivoque au pouvoir en place puisque, si elles sapent temporairement sa légitimité, elles confirment et renforcent aussi le biais à partir duquel il pourra se re-légitimer.

Références bibliographiques

Aldrin, Philippe. 2005. *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF.

Alpha Gado, Boureima. 1988. *Crises alimentaires et stratégies de subsistance en Afrique sahélienne aux XIX^e et XX^e siècles*, thèse de troisième cycle, Université de Paris 7, vol. 2.

Bayart, Jean-François. 1992. « Le politique par le bas en Afrique noire. Questions de méthode », in Jean-François Bayart, Achille Mbembe et Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala : 27-64.

Bonnecase, Vincent. 2010. « Retour sur la famine au Sahel du début des années 1970 : la construction d'un savoir de crise », *Politique africaine*, 2010, à paraître.

- Brun, Thierry et Viviane Kovess. 1974. « Situation alimentaire des populations nomades du Sahel durant la sécheresse. Études de cas et réflexions », *Cahiers de nutrition et de diététique*, vol. IX : 119-127
- Bugnicourt, Jacques. 1974. *Un peuple privé de son environnement*, Dakar, IDEP-UNEP-SIDA.
- Cadwell, John. 1975, *La sécheresse dans le Sahel et ses conséquences démographiques*, Ottawa, Carleton University.
- CEA-UNICEF, 1974. *Enquête multinationale sur les mouvements de population des pays du Sahel affectés par la sécheresse ». Le cas du Niger, 1974*, ronéot.
- Clauzel, Jean (éd.). 2003. *La France d'Outre-mer, 1930-1960. Témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala.
- Copans, Jean. 1975. « Images, problématiques et thèmes », in Jean Copans (éd.), *Sécheresses et famines au Sahel*, Paris, Maspero, vol. 1 : 9-39.
- Crombé, Xavier, 2007. *Médecins Sans Frontières ou la politique de la crise*, in Crombé, Xavier et Jean-Hervé Jézéquel (éd.), *Niger 2005. Une crise si naturelle*, Paris, Karthala : 84-111.
- Du Bois, Victor. 1974. *The Drought in Niger*, vol. III, « The Flight of the Malian Tuareg », Fieldstaff Reports, American Universities Field Staff.
- Fassin, Didier. 2005. *Faire de la Santé publique*, Paris, EHESP.
- Gallais, Jean. 1977. *Stratégies pastorales et agricoles des Sahéliens durant la sécheresse 1969-1974*, Bordeaux, CEGET-CNRS.
- Hirschman, Albert. 1970. *Exit, Voice and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, Harvard University Press.
- Ilfie, John. 1987, *The African Poor. A History*, Cambridge University Press.
- Kaplan, Steven. 2008. *Le Pain maudit. Retour sur la France des années oubliées, 1945-1958*, Paris, Fayard.
- Labouret, Henri. 1938, *Famines et disettes aux colonies. Première conférence internationale pour la protection contre les calamités naturelles », Paris, 13-17 septembre 1937. Extraits*, Paris, secrétariat de la conférence.
- Mbembe, Achille. 1989. *L'Afrique indocile*, Paris, L'Harmattan.

- Montvalon, Robert de. 1974. « Éléments d'un journal de la sécheresse », *Cahiers de nutrition et de diététique*, vol. IX, 2 : 104-112.
- Nicolas, Guy. 1957. « Une forme atténuée du “potlach” en pays Hausa (République du Niger) : le “Dubu” », *Économies et sociétés. Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée*, vol. V, 10 : 151-214.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1990. « Populisme développementaliste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance », *Cahiers d'Études africaines*, XXX (4), 120 : 475-492.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2008. « La crise alimentaire vue d'en bas. Synthèse des recherches menées sur sept sites du Niger », *Afrique contemporaine*, n° 225 : 217-294.
- Sawadogo, Patrice. 1975. *Enquête sur les nomades refoulés par la sécheresse. Zones de Maradi et Dakoro, Niger, juin 1974*, Dakar, IDEP-UNEP-SIDA.
- Scott, James. 1976. *The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*, Londres, Yale University Press.
- Smith, Michael. 1967. « A Hausa Kingdom : Maradi under Dan Baskore », in Daryll Forde et Phyllis Kabery (éd.), *West African Kingdoms in the Nineteenth Century*, Londres, Oxford University Press : 93-122.
- Spittler, Gerd. 1993. *Les Touaregs face aux sécheresses et aux famines : les Kel Ewey de l'Aïr, Niger : 1900-1985*, Paris, Karthala.
- Thompson, Edward. 1971, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, 50 : 76-136 .
- Thompson, Edward. 1991, *Customs in Common*, New York, New Press.
- Tymowski, Michal. 1970. « Domaines princiers au Songhay », *Annales ESC*, 25^e année, n° 6 : 1637-1658.
- Watts, Michael. 1983. « The Political Economy of Climatic Hazards : A Village Perspective on Drought and Peasant Economy in a Semi-Arid Region of West Africa », *Cahiers d'Études africaines*, XXIII (1-2), 89-90 : 37-72.